

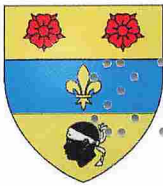
VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Goussainville

N° 16.2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-cinq, Le 25 septembre à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
19 septembre 2025	
Date d'affichage	<b>Etaient présents :</b> Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire. Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Alain GOLETTA, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Marie-Christine COMONT, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.
19 septembre 2025	
Nombre de Conseillers	
En exercice 19	<b>Etaient représentés :</b> William CADOR (pouvoir à M. PREVOST), Olivier MAGNIER (pouvoir à Mme ANDRIANASOLO), Joseph MELE (pouvoir à Mme NICOLAS).
Présents 14	<b>Etaient absents :</b> Martial VANDAMME, Jean-Claude PAGANELLI.
Votants 17	Formant la majorité des membres en exercice
	<b>Secrétaire de séance :</b> Véronique BUCHET <b>Rapporteur :</b> M. le MAIRE
	***
<b>OBJET :</b>	<b>Vu</b> le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants, L. 2123-23 et L.2123-24,
	<b>Vu</b> le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection du Maire et de cinq (5) Adjoints,
	<b>Vu</b> la délibération n°20/2020 en date du 26 mai 2020 portant création des postes d'Adjoints,
	<b>Vu</b> la délibération n°21/2020 en date du 26 mai 2020 portant élection des Adjoints,
	<b>Vu</b> l'arrêté Municipal n°79/2020 en date du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature au 2 <sup>ème</sup> adjoint,
	<b>Vu</b> l'arrêté Municipal n°80/2020 en date du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature au 3 <sup>ème</sup> adjoint,
	<b>Vu</b> l'arrêté Municipal n°81/2020 en date du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature au 4 <sup>ème</sup> adjoint,
	<b>Vu</b> l'arrêté Municipal n°82/2020 en date du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature au 5 <sup>ème</sup> adjoint,
	<b>Vu</b> l'arrêté Municipal n°83/2020 en date du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature au Conseiller Municipal Délégué,
Transmise le	
02 OCT. 2025	
Affichée le	
02 OCT. 2025	



VILLE DE VEMARS

Vu la délibération de la présente séance du Conseil Municipal portant sur le maintien ou non des fonctions d'un adjoint suite au retrait de ses délégations,

Vu la délibération de la présente séance du Conseil Municipal portant sur la fixation du nombre de postes d'adjoints au maire et détermination du rang des adjoints,

**Considérant** que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51.60%,

**Considérant** que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un Adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19.80%,

**Considérant** que le montant alloué aux Conseillers Municipaux Délégués est compris dans l'enveloppe globale pouvant être allouée au Maire et aux Adjointes au Maire, le taux maximal de l'indemnité ne peut dépasser 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

✓ **DÉCIDE** avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2025 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjointes et du Conseiller Municipal Délégué comme suit :

- **Maire** : 51.55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027 – IM 835)
- **1<sup>er</sup> Adjoint** : 18.47 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027 – IM 835)
- **2<sup>ème</sup> Adjoint** : 18.47 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027 – IM 835)
- **3<sup>ème</sup> Adjoint** : 18.47 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027 – IM 835)
- **4<sup>ème</sup> Adjoint** : 18.47 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027 – IM 835)
- **Conseiller Municipal Délégué** : 5.36 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027 – IM 835)

✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à la majorité pour dont 3 abstentions (A. GOLETTO, M. NICOLAS, J. MELE),**

✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

